



République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DELIBERATION N°2023-200

DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2023

D. C. M. : 2023-200 -Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 de la Commune.

L'an deux mille vingt-trois le 7 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal 3 avenue Maurice Berteaux, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 1^{er} décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDÉC, Maire,

Mme LANASPRES, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,
M. MEANCE, Mme TEIXEIRA, M. THIERRY, Adjoint au Maire.

M. FAUCONNIER, Mme BACHELIER, M. JOLY, Conseillers Municipaux Délégués,
Mme MENNAD, M. ROCA, Mmes REMY-LOUISSON, LACROIX, LEHUEUR, M. DEVILLERS, Mme SAND,
MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes FARIA, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mme BUISSON, M. RAILLON,
Mme COTIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. TORRES MARIN, Conseiller Municipal par Mme LANASPRES, Adjoint au Maire.

Mme OIKNINE, Conseillère Municipale par Mme FARIA, Conseillère Municipale.

Mme HEBRI EL OMAMI, Conseillère Municipale par Mme TEIXEIRA, Adjoint au Maire.

Mme MEYERS, Conseillère Municipale par M. JALLU Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSES

M. CHANTEMARGUE, Conseiller Municipal.

M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

ABSENT NON EXCUSE ET SANS POUVOIR

Mme ROUX, Conseillère Municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2312, L 2531 relatifs à l'adoption du budget et aux dispositions financières,

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992,

Vu la Loi n°2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article L2311-1-2,

Vu la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Vu la nomenclature M57,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire ROB 2024,

Vu l'avis favorable de la commission finances et informatique du 29 novembre 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire 2024.

Débatu en séance ce jour.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Marianne BUISSON



Yannick BOEDEC

Publié sur le site Internet le **1.3 DEC. 2023**